

Promotion interne – cat. B

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux



MAJ Février 2024

FILIÈRE ANIMATION

Références juridiques :

- Décret n°2010-329 du 22 mars 2010 (J.O. du 26 mars 2010)
- Décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux (J.O. du 22 mai 2011)

1/ Conditions d'accès au grade d'animateur territorial

Premier grade du cadre d'emplois :

- Les fonctionnaires titulaires du grade **d'adjoint d'animation principal de 1ère classe** et **d'adjoint d'animation principal de 2ème classe** :
 - Justifiant de **10 ans** au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux
 - Ayant accompli la totalité de leurs obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

2/ Conditions d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe

Second grade du cadre d'emplois

- Les fonctionnaires titulaires du grade **d'adjoint d'animation principal de 1ère classe** et **d'adjoint d'animation principal de 2ème classe** :
 - Comptant 12 ans au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux
 - **Qui ont été admis à un examen professionnel**
 - Ayant accompli la totalité de leurs obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT).

3/ Quotas

- **1 recrutement** au titre de la promotion interne pour **2 recrutements** intervenus dans l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à un centre de gestion, de candidats admis à l'un des concours (externe – interne – troisième concours) ou de fonctionnaires du cadre d'emplois, à l'exclusion des nominations intervenues à la suite d'une mutation à l'intérieur de la collectivité ou de l'établissement
- Le quota défini ci-dessus s'apprécie au regard des recrutements effectués au sein de l'ensemble des collectivités territoriales affiliées au centre de gestion